

Réseau Périnatal Réunion

10 bis allée des Gloxinias

97 410 SAINT-PIERRE

Tél : 0262 35 15 59 - Fax : 0262 35 16 65

Email : repere@wanadoo.fr

Site internet : www.perinat-reunion.org

**PROCEDURE POUR LES ECHOGRAPHISTES AGRES DE PRESCRIPTION DES
MARQUEURS SERIQUES DU 1^{er} TRIMESTRE DE DEPISTAGE DE LA T21**

Lors de la réalisation de l'échographie du 1^{er} trimestre (11SA – 13SA + 6J ; LCC comprise entre 45 et 84 mm)

Remettre à la patiente le formulaire « Evaluation du risque de T21 par les marqueurs sériques du 1^{er} trimestre » sur lequel vous aurez :

- 1- soit à coller une étiquette code barre ou imprimer le document personnalisé
- 2- remplir dans le cadre grisé les informations concernant l'échographie du 1^{er} trimestre (date examen, date début de grossesse calculée selon Robinson, terme, LCC, clarté nucale, grossesse unique – multiple)

POUR INFORMATION :

La patiente reverra alors, le médecin suivant sa grossesse, qui :

- l'informera sur ce dépistage
- complètera le document « Information, demande et consentement » en 3 exemplaires (1 à conserver + 2 pour la patiente)
- fera la prescription sur une ordonnance « dépistage de la T21 du 1^{er} trimestre par les marqueurs sériques » en lui précisant les dates de prélèvements sanguins.

Dr Marc GABRIELE
Vice Président du RePéRe

Réseau Périnatal Réunion
10 bis, Allée Gloxinias - Bassin Plat
97410 SAINT-PIERRE
TEL: 0262 35 15 59 - FAX: 0262 35 16 65
SIRET: 440 157 750 00012

NB : La liste des échographistes autorisés par le RePéRe est mise à jour à temps réel et disponible en cliquant sur le lien :

<http://spreadsheets.google.com/ccc?key=0Ao5NJFk2cILcdE9DZ0pPX3INZE9JXzZwVXRaR3JmdEE&hl=en>